DISCOURS SUR LE BUDJET

PRONONCÉ PAR'

L'HON. L. RUGGLES CHURCH,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

LE 1er DECEMBRE 1876.

Traduit de l'anglais,



QUÉBEC
IMPRIMERIE DU "CANADIEN."

1877

DISCOURS

DE

L'HON. L. RUGGLES CHURCH,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Le 1er Décembre 1876.

L'Honorable M. Church se lève au milieu des applaudissements de l'assemblée et s'exprime en ces termes :

M. le Président,

J'ai l'honneur, en me conformant à ce que prescrit la 54me section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de vous présenter le message de son Excellence l'administrateur, les estimations supplémentaires de l'année courante et celles de l'année fiscale devant se terminer le 30 juin 1878.

La section 24 de l'Acte du Trésor enjoint que « aussitôt que possible « après l'expiration de chaque année fiscale, il sera préparé dans le Dé- « partement du Trésor, pour être soumis à la Législature à sa prochaîne « session, un état des comptes publics pour cette année là, indiquant « d'une manière lucide et parfaite les divers revenus et dépenses de la

- « Province pour l'année, la situation du fonds consolidé du revenu et
- « et de tous dépôts et fonds spéciaux dont le Gouvernement Provincial
- « a l'administration, et toutes matières pour expliquer les transactions
- « financières et la position de la Province durant et à l'expiration de « chaque année. »

C'est ce qui a été fait et les comptes publics sont entre les mains des députés.

La section 26 exige de plus que les estimations soumises à la Législature couvrent tous les paiements à faire dans le cours de l'année fiscale ou de toute autre période précisée par la loi accordant un octroi,

C'est encore ce que j'ai fait.

La motion que je présente et pour laquelle je sollicite respectueusement le conceurs de l'assemblée, est, M. le Président, que vous laissiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'année présente a eu ses incidents; mais un intérêt et une importance tout particuliers s'attachent à celle qui va la suivre.

En priant cette assemblée de m'accorder l'indulgence qu'on ne refuse jamais à ceux appelés à remplir pour la première fois le devoir qui m'incombe ce soir, j'espère vous exposer d'une manière lucide et parfaite les revenus et les dépenses de l'année terminée le 30 juin dernier et faire ressortir leurs rapports.

Vous verrez comment et jusqu'à quel point nous avons rencontré nos obligations. J'aurai à mentionner des désappointements dans quelques sources du revenu, et des recettes inattendues (si je puis m'exprimer ainsi) qui l'ont augmenté; j'aurai enfin à établir la balance de manière à vous faire voir d'un coup d'œil si nos finances s'appuient sur une base solide ou non.

J'aurai ensuite à vous soumettre, en vous demandant de les approuver, les estimations supplémentaires exigées pour l'achèvement de travaux commencés pour lesquels les montants votés ont été insuffisants ou sont devenus caducs.

J'aurai enfin à vous inviter à jeter avec moi un regard sur l'avenir en vous parlant des revenus et dépenses probables de la prochaine année fiscale.

Pour mener heureusement à terme la tâche que je viens de vous exposer, il me faut à moi, une certaine somme de connaissances et à vous, un peu d'attention et de patience.

REVENU DE LA PROVINCE.

Parlons d'abord, M. le Président, du revenu de l'année expirée. On l'avait estimé à \$2.185,495 00, il a realisé \$2,340,151.00 y comprenant les nouvelles taxes impos es l'an dernier après la présentation des estimations faites sans les avoir prises en considération. Les items de notre revenu sont comme suit :

Le subside de la Puissance\$	959,252	80
L'intérêt sur certains fonds entre les mains		
de la Puissance, se montant cette année à	55,459	32
<u></u>		

Faisant ensemble.... \$1,014.712 12

Le montant de ce revenu spécial n'établit pas sa valeur. Tandis que les autres sont susceptibles d'augmentation ou de diminution et sont par suite plus ou moins incertains, celui-ci est fixe, certain et invariable. Comme criterium de nos moyens d'emprunter, capitalisé à cinq par cent, en supposant d'ailleurs nos récettes égales à nos dépenses, il représenterait un capital de \$20,000,000.00. Puis différent en cela des autres revenus dont la perception nécessite pour le moins une dépense de dix pour cent, son recouvrement ne coûte pas un dollar. L'item le plus important ensuite est celui des Terres de la Couronne ayant produit cette année \$604,378.12; on verra que ceci comprend un montant considérable de billets promissoires qui n'avaient pas atteint leur maturité lors du dernier exposé financier le 30 juin 1875. Se montant alors à \$232,681.00, ces billets n'étaient que \$85,681.00 au 30 juin dernier, et ne sont plus aujourd'hui que de \$42,734.00. J'ose exprimer l'espoir de voir disparaître sous peu les raisons qui ont engagé le département

à accepter des billets, que la crise qui a affligé le commerce de bois est finie, et que nous passerons bientôt de la tristesse et des ténèbres causées par la paralysie des affaires, à la réjouissance et à l'éclat produits par la renaissance du commerce et de la prospérité, amenant à leur suite une augmentation proportionnelle de revenu. On verra que les officiers du département des Terres, agissant avec la prudence qui les distingue, n'ont estimé leur revenu de l'année prochaine qu'à \$577,313 ou \$30,00; de moins que l'année qui vient de finir. Bien que j'aie l'espoir de voir ce montant dépassé, je n'ai pas voulu l'augmenter afin de parer à tout désappointement; il vant mieux avoir à se réjouir d'un excédant de revenu qu'à déplorer une attente deçue. Le montant de l'accumulation des arrérages avant et depuis la confédération s'élève à quelques \$700,000. Le commissaire se propose de se mettre énergiquement à l'œuvre pour en opérer le recouvrement, et il v a raison de croire que ses efforts seront couronnés d'un succès semblable à celui qu'il a obtenu en faisant payer les billets dûs par les marchands de bois. La réduction de ces billets est la meilleure réponse aux calomnies du Times de Londres en août dernier, prétendant que nous avions en mains deux à trois cent mille dollars de billets échus qui ne seraient jamais payés; calomnies qui en ont imposé à un député de cette assemblée. Il n'a pas h'sité à se faire l'écho du *Times* dans une correspondance signée de son nom, malgré la déclaration de mon honorable prédécesseur qu'il ne s'attendait pas, sur ces billets, à une perte de \$5,000, et quand il devait savoir ainsi que tout homme tant soit peu renseigné, que la loi donne au commissaire des Terres sur l'octroi des licences, des garanties €t un contrôle qui assurent le recouvrement de tout arrérage.

Viennent ensuite les timbres de loi et d'enrégistrement; les premiers ayant rapporté \$181,718.56, et les seconds \$12,404.01; ceci excède les estimations et accuse un progrès bien établi. Je dois cependant dire que l'augmentation des timbres d'enrégistrement n'est pas en proportion avec celle des timbres de loi. Je crois en connaître la raison, et j'ai pris des mesures, au moyen des nouveaux inspecteurs, pour remédier à ce mal, je m'attends à une augmentation considérable dans la vente de ces derniers timbres.

Les timbres d'assurance ont réalise \$12,000.00 dans les deux derniers mois de l'annee fiscale. Les membres de cette Chambre savent que la légalité de ce: impôt a été soumise aux tribunaux dont la décision doit être connue sous peu. J'ai l'espoir et la confiance qu'elle nous sera favorable, car cette année, entre toutes, est la plus critique pour les ressources de la Province. Nous sommes au milieu de toutes nos grandes entreprises, et nous avons épuisé une grande partie des moyens pourvus pour leur exécution. Elles seront bientôt terminées, et soit directement, comme dans le cas des chemins du Gouvernement, soit indirectement, comme dans celui des chemins recevant une subvention, elles produiront un revenu par suite du développement des affaires, du trafic et de l'industrie. La perte du revenu des timbres d'assurance serait un malheur regrettable, et je dois réitérer l'expression de ma configace que nous ne serons pas obligés de remplacer cet impôt par un autre, car nous ne saurions nous en passer. Les honoraires judi ciaires ont rapporté (les timbres non compris) \$5,715.00, et le fonds de bîtisse et jurés \$15,946.00. Ce dernier fonds est loin de réaliser ce qu'on aurait droit d'attendre; et véritablement la question de ce fonds et celle du coût de l'administration de la justice sont d'une importance des plus sérieuses.

Lorsqu'on voit que l'administration de la justice, en y comprenant la police et les prisons de réforme, coûte \$514,834.00 par année; que cet item a augmenté de \$203,397.00 depuis 1868 et de \$156,245.00 depuis 1872, ou de quarante à cinquante par cent durant les quatre dernières années, que l'on considère que dans la province sœur plus favorisée d'Ontario, les municipalités de comté supportent la moitié du coût de l'administration de la justice, que tandis que nous dépensons \$514,834 Ontario ne prend (je cite ses estimations) sur son fonds consolidé que \$233,420 par an pour le même objet, que le montant de ce coût représente près de vingt-cinq par cent de notre revenu brut, et y compris l'intérêt de notre dette, la moitié ou presque la moitié de notre revenu complet, on commence à comprendre la nécessité d'alléger le fardeau du Gouvernement et d'en faire porter au moins une partie par les municipalités.

Que penserait-on si l'Angleterre proposait de prendre sur son revenu ordinaire dix-neuf millions de louis sterling par année pour l'Admi. nistration de la Justice; je le répète, cette question est sérieuse et elle devra avant longtemps s'imposer quand il s'agira des voies et des moyens de la Province.

Les licences de tavernes, etc., ont produit \$210,417.00. Comme l'assemblée le sait probablement, j'ai l'intention de soumettre un projet pour consolider les lois des licences. J'espère par là donner plus d'efficacité à cette branche du service public, rendre plus clairs et plus simples les devoirs de ceux qui auront à administrer la loi, et augmenter le revenu quelque peu. Quelques doutes s'étant élevés au sujet du pouvoir de cette assemblée de régler certains détails se rapportant à l'exécution de cette loi, on l'a rédigée avec un soin tout particulier et je crois qu'on a paré à toute difficulté. On comprend que je fais allusion à la nécessité de ne pas empièter sur les attributs du Parlement Fédéral à qui il appartient de régler ce qui concerne le trafic et le commerce. La législation de la dernière session a considérablement augmenté le revenu de cette classe d'impôts, et vous verrez par mes estimations pour l'année prochaine que j'ai la confiance que cette augmentation continuera.

Les licences de mariage ont produit \$6,630 (moins que l'estimation); l'Instruction Publique \$5,635: les Travaux Publics \$3,240; le Palais de Justice à Montréal (timbres non compris) \$3,666; la Gazette Officielle \$25,255; les honoraires sur les bills privés \$2,423; la maison de correction à Montréal \$14,848.

Le revenu de la police, composé de \$21,037 reçu de la cité de Québec, \$4,946 de Lévis, et \$666 de Sillery, s'élève en tout à \$26.700. Il faut trouver le moyen de diminuer cette dépense qui a coûté \$69,883 et va toujours croissante. Si aucune mesure n'était prise dans ce sens, cette branche du service nons coûterait \$71,436, mais nous avons décidé de ne demander que \$51,436, et d'opérer une réduction de \$20,000. Pour obtenir cette diminution il faut de deux choses l'une : que d'ici au premier juillet, Québec se décide de payer plus par homme, ou que

la ville se charge elle-même du maintien de sa police, le gouvernement ne gardant à son service que quinze à vingt hommes pour des devoirs spéciaux. En vue des autres exigences du service public, il est intolérable de laisser ce fardeau augmenter comme par le passé, même de le laisser ce qu'il est aujourd'hui.

Ainsi, on ne saurait continuer de refuser une augmentation de l'octroi aux écoles communes, afin de donner aux citoyens de Québec une police au dessous du prix coûtant. Je ne pense pas d'ailleurs et ne veux pas insinuer que ce soit leur demande ou leur désir ; je ne veux qu'établir la nécessité d'un changement.

Le revenu provenant de l'intérêt se décompose comme suit: \$124,-871 sur le produit des *bonds*, \$58,067 sur les dépôts spéciaux, et \$2,831 sur le prêt fait aux propriétaires de l'Asile Beauport; en tout \$185,770 pour l'année.

L'asile St. Jean, le fonds d'emprunt municipal, les amendes, la vente des statuts, les élections et le revenu casuel ont rapporté \$4,561; les remboursements se sont élevés à \$8,234.

En ajoutant aux recettes complètes de l'année \$2,340,151.63 ets, les \$3,644,382.31 en mains le 30 Juin 1875, nous avons un total de \$5,984,533.94 ets.

DÉPENSES DE L'ANNÉE.

Je passe maintenant, M. le Président, aux dépenses de l'année fiscale terminée le 30 Juin dernier, qui se repartissent comme suit:

Intérêt, frais d'administration et fonds d'amortissement de la dette publique, \$254,461; Législation \$200,420; Gouvernement civil \$153,-367; Justice, police, prisons de réforme et inspection des prisons, \$514,834; Instruction publique, institution littéraires et scientifiques, arts et fabriques, \$351,180; Agriculture, immigration, repatriement et colonisation \$189,900; Travaux et édifices publics y compris l'achat de la propriété Workmau, rue St. Gabriel, Montréal \$149,387; Charités,

asiles d'aliénés, écoles de réforme et d'industrie \$214,464; Terres de la Couronne y compris le cadastre \$148,520; La Gazette Officielle \$15,117; Divers \$36,455.

D'autres dépenses pour l'enquête et le procès de la propriété des Tanneries, secours aux habitants de la Côte du Labrador, des Hes de la Madeleine et des Cantons de Cranborne, l'Exposition de Philadelphie, le Fonds des Municipalités, les Licences, les Timbres, les Licenses de mariage et le remboursement à MM. Robertson & Fleming forment un total de \$37,394.

Le gouvernement a aussi prêté \$60,000 aux Sœurs de la Providence.

Toutes ces sommes s'élèvent ensemble à \$2,326,506 qui joints à \$29,534 payés à même leurs perceptions par les sherifs et les percepteurs du revenu, forment, à l'exclusion des paiements aux chemins de fer, un grand total de \$2,355,050.

A première vue on pourrait croire à un déficit de \$15,000 sur les transactions de l'année, mais on remarquera que le prix d'achat de la maison dans la rue St. Gabriel à Montréal \$16,000, et les \$60,000 prêtés aux Sœurs de la Providence sont compris dans la dépense bien qu'ils n'appartiennent véritablement pas à la dépense ordinaire. Ces deux items de la nature de l'actif sont évidemment imputables au capital.

Il a été de plus payé \$1,517,800 aux chemins de fer, ce qui porte les paiements de l'année à \$3,872.850 tel qu'indiqué à l'état No. 7 des comptes publics.

Il convient d'ajouter à ce montant \$28,725 pour les mandats non payés le 30 Juin 1875, et d.en déduire ceux non payés le 30 Juin 1876 \$39,059, compris dans la dépense dont il a été précédemment rendu compte.

Les recettes de l'année, en y comprenant la balance en mains le 30 Juin 1875, s'étant élevées à \$5,984,533.94 et la somme des paie ments, y compris la dette publique, les placements et les chemins de

fer à \$3,862,517, la balance en caisse au 30 Juin dernier se trouve être de 2,122,016.00, et est déposee en différentes banques tel que détaillé à l'etat No. 2 des Comptes Publics.

Depuis la mise en force de l'Acte qui les établit, en mars 1872, les dépôts judiciaires, avec l'interêt au 50 Juin 1876 ont rapporté \$1,982,887, et les paiements ont éte de \$1,813,534; la balance \$169,333 est aussi en banque tel qu'à l'état No. 13, des comptes publics.

RESULTAT ET SURPLUS.

Voi a un résume des transactions de l'année; nous avons reçu \$2,340,151 et depense \$2,355,050 dont il convient de deduire \$76,000 imputables au capital, ce qui réduit la dépense ordinaire à \$2,279,050 et donne pour l'année un excédant ou gain de \$61,101. Les uns balanquet les autres, année moyenne, je ne tiens pas compte des mandats restant en mains au commencement et à la fin de l'aunée.

Estimation des recettes et des dépenses de l'année fiscale 1877-78.

Je-passe maintenant à l'estimation du revenu et de la dépense de la prochaine année fiscale à commencer le 1er juillet 1877, pour se terminer le 30 juin 1878.

Je m'attends de recevoir de la Puissance, tant pour le subside que pour l'intérêt sur certains fonds \$1.014,712 comme les années précédentes. Le Département des Terres de la Couronne estime recevoir \$577,317; je m'attends à recevoir \$218,000 des timbres de loi et d'enrégistrement; \$40,000 des timbres d'assurance; \$6,000 des honoraires judiciaires à part des timbres; \$10,000 du fonds de bâtisse et jurés aussi à part des timbres; \$275,000 des licences des différentes espèces, hotels, magasins, etc; \$5,300 d'amendes provenant des licences et de la justice; \$3,500 du Palais de Justice à Montréal à part les timbres; \$29,750 de la Gazette Officielle; \$2,300 de la vente des statuts et honoraire; sur Bills privés; \$21,800 de l'administration de la justice, de la Maison de Correction à Montréal et de la taxe imposée par la 30 Vict. Chap. 8.

La police provinciale, si on la garde, devra rapporter \$35,000, mais ne donnera rien si elle est débandee. J'estime le revenu casuel à \$1,300, et celui de la prison des fentmes à Montreal à \$32,000; c'est ce que doit contribuer la cité de Montréal pour la construction de cette prison. Le fonds de l'emprunt municipal devra produire \$40,000; j'espère recevoir plus, tout en avouant que cette source de revenu a été presque nulle l'année dernière. Je calcule enfin recevoir \$50,000 d'interêt sur nos dépôts et nos placements.

Toutes ces recettes attendues forment ensemble un grand total de \$2,361,779.12. Je puis dire, en un mot, que les estimations du revenu ont été bâsées sur celui des quatre premiers mois de l'année fiscale courante et sur les rapports des percepteurs.

DÉPENSE PROBABLE.

Je passe maintenant à l'estimition de la dépense pour la même période.

LÉGISLATION.

Conseil Législatif : indemnite ϵt frais de route des membres,		
salaires et dépenses contingentes	\$ 44,600	00
Assemblée Législative : dépenses de même nature	106,100	00
Bibliothèque de la Législature	3,000	00
Dépenses d'élections	5,000	00
Greffier de la Couronne en Chancellerie: salaires et dépen-		
ses contingentes	800	00
Impression, reliure et distribution des lois	3,300	00
Greffier en loi, salaires et dépenses contingentes y compris		
les clercs sessionels	4,400	00
•		
En tout pour la Législation	\$ 167,200	00
Gouvernement civil, salaires et dépenses contingentes des		
administrations	\$ 163,195	00

qui accompagne les estimations. La justice proprement dite	On trouvera le détail de ce dernier item dans l'état imprimé		
La police	- · · · -		
J'ai d' gà donne des explications à ce sujet Prisons de Reforme à Montreal et à Sherbrooke	•	\$414,370	60
Prisons de Reforme à Montreal et à Sherbrooke. 50,000 00 Inspection des prisons 3,700 00 3,700 00 Faisant en tout pour la justice, la police, les pusons de réforme et l'inspection des prisons \$519,506 00 ou une augmentation de \$4,000 à \$5,000 sur l'année precédente, en présumant comme je l'ai dejà dit, une diminution de \$20,000 sur le coût de la police INSTRUCTION PUBLIQUE. Education supérieure proprement dite. \$71,000 00 Ecoles supérieures à Québec et à Montréal \$7,000 00 Compensation aux institutions catholiques romaines pour l'allocation aux écoles supérieures \$1,940 00 Ecoles communes \$155,000 00 Ecoles dans les municipalités pauvres \$8,000 00 Ecoles normales \$6,000 00 Traitement des inspecteurs d'écoles \$9,000 00 Livres en prix (\$500 de plus que l'an dernier) \$9,000 00 Instituteurs à la retraite \$9,000 00 Instituteurs à la retraite \$9,000 00 Instituteurs à la retraite \$9,000 00 Ceci est \$1,400 de plus que le montant voté l'aunée dernière pour le même item qui n'est, de la part de l'état, qu'une contribution bien mince au soulagement d'une classe de serviteurs publics indigents bien mal rétribués pendant la durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets \$12,000 00 Dépôt de livres, cartes, sphères, etc.,au bureau de l'instruc-	•	51,436	00
Faisant en tout pour la justice, la police, les pusons de réforme et l'inspection des prisons	, -		
Faisant en tout pour la justice, la police, les pusons de réforme et l'inspection des prisons	Prisons de Reforme à Montreal et à Sherbrooke	50,000	00
réforme et l'inspection des prisons	Inspection des prisons	3,700	00
precédente, en présumant comme je l'ai dejà dat, une diminution de \$20,000 sur le coût de la police INSTRUCTION PUBLIQUE. Education supérieure proprement dite	- · · ·	\$519,506	00
precédente, en présumant comme je l'ai dejà dat, une diminution de \$20,000 sur le coût de la police INSTRUCTION PUBLIQUE. Education supérieure proprement dite	ou une augmentation de \$4,000 à \$5,000 sur l'année		
Instruction publique \$20,000 sur le coût de la police Education supérieure proprement dite	*		
Education supérieure proprement dite	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Ecoles supérieures à Québec et à Montréal	INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Compensation aux institutions catholiques romaines pour l'allocation aux écoles supérieures	Education supérieure proprement dite	\$ 71.000	00
l'allocation aux écoles supérieures	Ecoles supérieures à Québec et à Montréal	2,470	00
Ecoles communes	Compensation aux institutions catholiques romaines pour		
Ecoles dans les municipalités pauvres	l'allocation aux écoles supérieures	1,910	00
Ecoles dans les municipalités pauvres	Ecoles communes	155,000	00
Traitement des inspecteurs d'écoles	Ecoles dans les municipalités pauvres	8,000	00
Livres en prix (\$500 de plus que l'an dernier)	Ecoles normales	46,000	00
Journaux de l'Instruction Publique	Traitement des inspecteurs d'écoles	30,000	00
Instituteurs à la retraite	Livres en prix (\$500 de plus que l'an dernier)	4,000	00
Ceci est \$1,400 de plus que le montant voté l'aunée dernière pour le même item qui n'est, de la part de l'état, qu'une contribution bien mince au soulagement d'une classe de serviteurs publics indigents bien mal rétribués pendant la durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	Journaux de l'Instruction Publique	2,100	00
pour le même item qui n'est, de la part de l'état, qu'une contribution bien mince au soulagement d'une classe de serviteurs publics indigents bien mal rétribués pendant la durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	Instituteurs à la retraite	8.000	00
contribution bien mince au soulagement d'une classe de serviteurs publics indigents bien mal rétribués pendant la durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	Ceci est \$1,400 de plus que le montant voté l'aunée dernière	ı	
serviteurs publics indigents bien mal rétribués pendant la durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	pour le même item qui n'est, de la part de l'état, qu'une	!	
durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	contribution bien mince au soulagement d'une classe de	1	
durée de leurs services. (Applaudissements. Ecoles pour les sourds muets	<u> </u>		
Ecoles pour les sourds muets			
Dépôt de livres, cartes, sphères, etc., au bureau de l'instruc-	·	12,000	00
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•	
	tion Publique		00

Cet item, tout à fait nouveau et qui a été demandé je crois par le conseil de l'Instruction Publique, a pour objet d'établir un dép't ou les écoles pourront se pourvoir d'une manière uniforme et à des prix mons élèves qu'à présent. Ces items forment pour l'Instruction Publique un total de 358,810 00 Les institutions litteraires et scientifiques reçoivent les mêmes octrois que l'an dernier, plus \$3,500 pour un jour nal illustré d'agriculture, \$1,200 promis l'an dernier à l'école agricole de Richmond, et accidentellement omis, et \$1,000 à une école vétérinaire à Montréal, à la condition de donner des lectures en anglais et en français et de fournir au journal d'agriculture des articles sur l'art
véterinaire
·
Arts et manufactures
Agriculture, immigration et colonisation
Loyers, assurances et réparations des édifices publics 42,761-00
Inspections et plans
Pont sur l'Outaouais à l'Île du Calumet; pourvu que le canton dans lequel il se trouve, fournisse le montant nécessaire pour le complèter (ancien vote renouvelé)\$ 1.000 00 Pont sur le St. Maurice, soit pour rendré le pont du chemin de fer praticable pour les voitures, soit pour construire à certaines conditions, un pont à Trois Rivières (ancien
vote renouvelé)
MONTANTS A VOTER INPUTABLES AU FONDS DE BATISSE, JURÉS ET PRISONS.
Loyers des Palais de Justice et Prisons\$ 527 00
Assurances do
Réparations do 19,940 00
Prison des femmes à Montréal (pour extras)
Palais de Justice et Prison à Bonaventure, pour exhausser
le mur
Faisant, à porter à la dépense ordinaire, pour les édifices et
les Travaux Publics, un total de\$ 88,288 00

INSTITUTIONS DE CHARITE.

Asiles d'aliénés à Beauport, Hochelaga et Saint Ferdinand d'Halifax	
Maison de santé à Belmont, Québec	
Hopital de la Marine, Québec	
Hospice des femmes en couche, sous les coins des Dames du	
Bon Pasteur, Québec\$ 2,013	
Cet octroi n'est pas nouveau; il remplace ceux ci devant accordés pour le même objet à l'Hôpital de la Marine et à l'Hospice de la Maternité.	
Ecoles de Réforme	
Ecoles d'industrie	
Diverses institutions (tel qu'énumérées	
Faisant en tout pour les charités \$241,120.00. La Province de Québec avec un revenu moindre qu'Ontario dépense \$241,120.00 en charités tandis qu'elles ne coûtent que \$56,696.00 à celle-ci. On se demande naturellement si le système d'Ontario qui fait contribuer les localités pour la grande partie des charités n'est pas plus sage que le nôtre qui en grève l'Etat.	
Divers	
FRAIS DE PERCEPTION DU REVENU.	
Fonds des municipalités S. C. B. C. chap. 110 5,000 00	
Arpentages	
Dépenses générales du ministère des Terres de la Couronne. 53,100 00	

On remarquera avec plaisir que bien que notre revenu des terres soit plus considérable que celui d'Ontario, il nous en coûte beaucoup moins pour le percevoir.

 La Gazette Officielle exigera
 14,950 00

 Les timbres, licences, etc.
 8,000 00

 Les frais de perception coûteront en tout \$33,050.00.

Dépenses totales ordinaires votées et à être votées à l'exclusion de l'intérêt de la dette publique \$1,832,459.00. Il est singulier et intéres sant de voir la coincidence entre les évaluations de dépenses courantes pour 1876 de Quebec et d'Ontario : elles sont de \$1,832,459 pour cette dernière et de \$1,831,624 pour nous, ne différant que de \$630.

Il convient d'ajouter toutefois l'intérêt, les frais d'administration et le fonds d'amortissement de la dette publique qui seront de \$489,567; de sorte que tout compris la dépense devra s'élever à \$2,322,026, laissant en caisse un excédant de \$40,000.

S'il devient nécessaire de se défaire de la police provinciale, notre revenu se trouvera \$35,000 de moins et l'excédant réduit à \$5,000.

EVALUATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

A part et èn sus de ce qui précède, il y aura certaines dépenses au sujet desquelles j'aurai plus tard à faire quelques remarques. Ces dépenses devant être imputées au capital, sont l'Ecole Normale Jacques-Cartier \$80,000; les édifices des ministères \$100,000; voûtes à l'épreuve du feu dans les Palais de Justice et Prisons dans les nouveaux districts \$6,000; construction du Palais de Justice, à Québec \$75,000; cadastre \$100,000; en tout, imputable au capital, une dépense évaluée à \$361,000, on sera encore curieux de faire la comparaison entre Québec et Ontario pour cette dépense imputable au capital; elle est pour nous de \$361,000 et de \$235,520 à Ontario. Doit on nous trouver si rétrogrades quand nous dépensons 50 pour cent de plus qu'Ontario pour des objets imputables au capital? (Ecoutez, écoutez.) Je dois faire quelques remarques au sujet des estimations supplémen taires pour l'année finissant le 30 juin prochain. Elles sont requises

pour finir des travaux commences, soit que les montants votés aient été insuffisants, soit que les travaux n'aient pu être faits pendant la période couverte par les votes.

Ces estimations supplémentaires sont. Gouvernement civil, salaires et dépenses contingentes pour subvenir à l'insuffisance de l'octroi par suite d'augmentation dans les salaires et les dépenses contingentes \$9.900, administration de la justice \$13.000, par suite des mêmes raisons; police \$3,000 pour couvrir l'augmentation des dépenses causée par l'em ploi d'un plus grand nombre d'hommes à Sherbrooke et à Lévis, et la perte d'équipement à l'incendie du Quartier Montcalm; loyers, assuran ces et réparations des édifices publics, balance non dépensée le 30 juin dernier et maintenant requise, \$5,458, assurances des Palais de Justice et Prisons \$250, réparations des Palais de Justice et Prisons, balance restée en mains le 30 juin dernier, et maintenant exigée pour compléter des ouvrages commencés ou sous contrat \$7,628. Prison des femmes à Montréal, balance d'octroi le 30 juin dernier dont on a besoin pour payer des travaux déjà faits ou entrepris \$25,115. Palais de Justice et Prison de Bonaventure, pour compléter la résidence du géolier, balance d'octroi au 30 juin dernier \$930.59, Exposition à Philadelphie \$1,200, en sus des \$4,000 déjà votés, Cadastre pour suppléer à l'insuffisance du montant voté et à imputer au capital \$50,000. J'aurai aussi à vous demander un vote pour couvrir le montant des maudats spéciaux pour des dépenses faites durant l'exercice de l'année 1875 76 et mentionnées à l'Etat No. 11, des comptes publics, page 192.

DÉPENSES SUR LE CAPITAL ET DÉPENSES COURANTES.

En faisant son exposé financier en 1872, l'Honorable Député de Sherbrooke attira l'attention de l'Assemblée à la pratique qui avai prévalu de payer à même le revenu annuel des Travaux Publics d'un caractère permanent, et fit ressortir la distinction qu'on devrait faire entre des dépenses de cette nature et celles qui reviennent chaque année.

Il disait: « Des travaux publics d'un caractère permanent une fois « complétés le sont pour toujours et n'entraine aucune dépense

« annuelle », et il cita les sommes dépensées sur les palais de justice et prisons et leurs murs d'enceinte, les octrois pour des objets spéciaux et certains paiements à des chemins de fer en capital ou en subventions capitalisées au lieu d'octrois annuels, ce qui avait eté dépensé pour la prison de réforme à St. Vincent de l'aul, et d'autres travaux d'un caractère permanent, déclarant que de semblables depenses apparte naient véritablement et devraient être portées au fonds du revenu consolidé, aussitôt que la Province sétaut en mesure de le faire, et il termina en disant: « pour estimer et juger de nos recettes et de nos « dépenses de chaque annee, il est tout à fait evact de ne pas tenir compte « de dépenses faites pour la confection de travaux permanents qui « n'entraînent pas de déboursés annuels. »

L'année dernière encore, dans une occasion semblable, en parlant de deux items de la depense de l'année courante, c'est à dire de \$16,000 pour l'achat de la propriété Workman, à Montréal, et de \$100,000 pour les édifices publics, il disait que bien qu'il les ent placés dans les esti mations afin de les faire voter, on ne devrait cependant pas les porter Contre les revenus de l'année mais les charger au capital et les prendre sur la réserve en caisse. De fait sa p repicacite et sa prévoyance lui ont fait prédire, des 1874, que notre politique au sujet des chemins de fer diminuerait notre surplus d'année en annee, mais qu'il valait mieux employer nos fonds à construire des chemins de fer que les prêter aux banques. Complètement d'accord avec mon honorable ami, j'ai porté, M. le Président, certains items au capital, comme les honorables députés peuvent le voir dans les estimations supplémentaires et celles de l'annee en un mot, j'ai fait la distinction entre ce qui était imputable à la dépense courante et ce qui devait l'être au capital. Ces items se montant à \$361,000 sont les suivants: \$50,000 pour le cadastre dans les estimations supplémentaires et \$100,000 pour le même service dans celles de l'année. Je dois dire à ce sujet que nous avons adopté une méthode qui nous permettra de terminer ce service en moins de temps et à meilleur marché. L'expérience a prouvé que dans les endroits où il y a des bureaux de cadastre, chaque description revient à \$2.15, pendant qu'ailleurs elles ne reviennent qu'à \$1.00 ou \$1.25, c'est à-dire à 50 pour ceut de moins. En a limitant qu'il reste dans les seigneuries 411 paroisses ou villages incorpores contenant 400 lots dans chacune, nous aurions à faire 176,400 descriptions à \$2.15 et coûtant \$363,384, tan dis que sous le nouveau système au taux le plus élevé de \$1.25 au lieu de \$1.00, le tout ne coûtera que \$220,500 en nous épargnant \$142,884. De plus de 1860 au 30 juin 1875, 77,686 lots soulement ontété complétés; nous avons la confiance de terminer en deux ans avec le nouveau système, ce qui en aurait pris quinze ou vingt sous l'ancien. Il est vrai que pour réaliser cette grande économie, il nous faut faire présentement une dépense considerable, mais c'est une fois pous toutes pour la génération actuelle, et comme l'a si bien dit mon honorable ami de Sherbrooke, c'est une depense à imputer au Capital.

L'item qui vient en uite est celui de \$30,000 pour la construction de l'Ecole Normale Jacques Cartier. Si je me le rappelle bien, cette assemblée à autorise de prendre cette somme sur le surplus en caisse, en attendant qu'on aut vendu la propriete que possède l'ecole sur la rue Notre-Dame à Montreal. Plusieurs raisons ont jusqu'à présent fait retarder cette vente autorisée par la Législature depuis longtemps. D'abord la valeur des propriétés à Montréal ne s'est pas encore relevée de la dépression des deux dernières années; ensuite on ne s'est que tout récemment décide sur le site des nouvelles bâtisses; enfin, jusqu'à ce que celles-ci soient construites, à moins que les propriétés n'augmentent de valeur, il vaut mieux employer les anciennes que payer loyer ailleurs. J'espère que l'achèvement des nouvelles bâtisses coincidera avec l'augmentation de la valeur des propriétés, mais comme de raison nous ne retarderons pas l'un dans l'attente de l'autre, et nous allons pousser les travaux avec vigueur au printemps.

L'item suivant de \$100,000 pour la construction des édifices des ministères n'est pas un nouvel octroi. Il y a longtemps qu'on a décidé d'ériger ces bâtisses et on a fait quelques progrès. Il n'y a pas de doute sur l'à-propos de porter ce montant au capital comme c'était l'intention de mon prédécesseur, et je puis ajouter que ces nouveaux édifices nous épargneront un grand montant en loyers et un plus grand encore en réparations et en assurances.

Enfin \$75,000 pour un Palais de Justice, à Quebec. Cet item imputable au Capital pour la raison donnée, n'a été adopte que sur les représentations énergiques du barreau, de la presse et du public, una nimes à proclamer les bâtisses actuelles tout à la fois insuffisantes, malsaines et entièrement impropres Le coût en sera, partiellement du moins, couvert par un fonds spécial que nous avons l'intention de creer. Ce fonds appele le fonds du Palais de Justice, à Quebec, sera preleve au moyen d'une taxe sur la procédure dans le district.

Un autre item pour suppléer à l'insuffisance des \$4,000 déjà votés pour l'Exposition de Philadelphie, est celui de \$1000 pour le même objet dans les estimations supplémentaires.

L'EXPOSITION A PHILADELPHIE.

N'ayant pus eu, M. le Président, le plaisir et l'avantage d'aller à cette grande exposition industrielle des produits de toutes les nations, je ne saurais parler de la part que notre province y a prise; mais d'après tout ce que j'ai entendu dire, si Québec n'y a pas tenu une place digne de ses grandes ressources naturelles, du moins elle a montré que dans un avenir peu éloigné, elle s'y placerait, au milieu des nations plus anciennes, d'une manière digne des deux grands peuples dont elle descend, et que «ses quelques arpents de neige» seront l'apanage d'un pruple dont le caractère et la volonté auront une influence considérable sur les destinées de ce continent. (Applaudissements prolongés.)

Voici comment M. Stevenson s'exprime: «Sur 482 prix ou mentions honorables accordés dans les branches où la Province de Québec a concourn, 117 lui ont été décernés, savoir: 63 médailles par les commissaires américains et 54 par les juges de la commission anglaise. La comm ssion américaine a accordé en tout 401 mentions ou prix au Canada; mais ceci ne comprend pas les prix pour les chevaux, les bêtes à corne, les moutons et les porcs, la liste de ces classes n'ayant pas encore été publiée. La province de Québec n'a pas concouru pour les fromages et les produits de la laiterie. L'exposition des grains au lieu d'avoir été faite par des individus l'a été par le Conseil d'Agriculture-

Notre Province n'a pas exposé de chiens pour les quels Ontario a obtenu quatre prix) et n'a pas pour ainsi dire expose de bestiaux, n'ayant fait d'entree que pour deux chevaux. Ainsi laissant de côté 56 prix pour chevaux, etc., et 67 pour des fromages et des grains, 278 prix ont ete gagnes par la Piussance pour la mecanique, les fabriques et les arts; de ce nombre Quebec en a 63 ou à peu pres le quart.

Le gouvernement cauadien a aussi accorde des prix repartis par les juges Britanniques. Il y eut 342 prix en tout, dont 138 pour les bes tiaux, exposition à laquelle notre province n'a pas contribué; des 204 qui restent, Québec en a remporté 54 ou plus d'un quart. Ainsi, comme je l'ai dit, sur 482 prix accordés aux départements où Québec était représenté, elle en a remporté 117, resultat qui lui fait honneur. (Applau dissements)

LE CHEMIN DE FER PROVINCIAL.

En décembre dermer, la veille de ce grand jour qui est ienu apporter sur la terre la paix aux hommes de bonne volonté, cette legislature se séparait après avoir solennellement résolu l'accomplissement d'un projet dont la grandeur et l'importance en faisaient au sentiment de tous une entreprise vraiment nationale. Ce fut à l'exécutif qu'elle confia la tâche de réaliser cette entreprise, l'avant coureur d'une grande prospérité et d'immenses progrès; vous comprenez qu'il s'agit du che min de fer de Québec, Montréal, Outaouais et Occidental. Vous en aviez posé les fondements sur des assises profondes et larges, vous en aviez défini le caractère et la portée en indiquant aussi les moyens à employer. Vous aviez pourvu à une partie des fonds et désigné comment trouver la balance qui pourrait être requise avant la prochaine session de la législtaure : je veux entre autres choses vous faire voir jusqu'à quel point vos instructions ont été suivies.

Les honorables députés pourront peut-être mieux comprendre ce qui va suivre, si je leur rappelle la position dans laquelle nous nous trouvions alors. C'était en hiver, la neige couvrait le sol; il était impossible de faire de mesurages et de régler, d'après leurs contrats, les

comptes avec les entrepreneurs. On pouvait tout au plus se procurer le plus de reuseignements possibles et prendre des mesures pour entre prendre les travaux au printemps ; et c'est à peu près tout ce que fut fait jusqu'à la nomination des commissaires et l'organisation du bureau des ingénieurs. Aussitôt que la saison le rendit possible, les travaux faits et les materiaux livres, de Quebec à Montréal d'une part, et de Montreal à Aylmer de l'autre, furent exammes etévalués et on constata d'une manière certaine les obligations reciproques des compagnies et des entrepreneurs

Ce ne fut pas une tâche facile et legere que de se mettre au fait des mille et un details de ces deux grandes entreprises; ont dût examiner chaque detail de construction et en determiner la convenance et la valeur. Des centaines de personnes, le long du parcours, présentèrent des réclamations. Il fallut les examines, et finalement, une fois en possession des archives des anciennes compagnies, établir dans l'intérêt de la province, leurs rapports et leurs obligations envers des tiers qui avaient assume les engagements et les responsabilites de ces compagnies, et particulièrement la position du Chemin de Colonisation du Nord visàvis la Banque Jacques Cartier; je parlerai plus au long à ce sujet en temps couvenable.

Je puis dire que les commissaires et les ingénieurs à leur service se sont acquittés de ces devoirs avec un soin et une habileté tout à fait satisfaisants, et que cette Legislature pout se féliciter d'être débarassée d'une tâche difficile et ingrate dont l'accomplissement démontre l'intelligence et l'énergie des commissaires. Si c'eut été là tout ce que ceux-ci avaient à faire, c'eût été déjà beaucoup, mais il fallait de plus continuer les travaux. Ils curent à se saisir de la question, d'en approfondir la portée, de définir et de tracer ce qu'il y avait à faire, et d'user de circonspection et de prudence quant à la manière de l'exécuter. Un faux pas au début aurait été une source d'embarras, de délais et de dépenses. Les employés avaient été réunis à la hâte et mis de suite à l'œuvre, et on n'avait pas droit d'attendre d'eux cette entente, cette unité d'action et de moyens requise pour des travaux si considérables qu'on trouve dans des hommes choisis avec soin et dressés à agir de

concert. Quoiqu'il en soit les entreprises des compagnies furent continuées, et maintenant où en sommes nous ?

Depuis quelques mois nous avons sur la ligue de Québec à Aylmer un corps d'ingénieurs actifs, intelligents et unis agissant avec-emsemble, et voici le rapi ort que je tiens d'eux et des commissaires.

Sur la section Est, c'est-à dire de Québec à Montréal, sur la ligue principale, il y a 48.19 par cent d'ouvrages faits et de matériaux livrés; sur l'embranchement des Piles, 28.63 par cent au 1er novembre 1876; sur la section Ouest, c'est à dire de Montréal à Alymer, 65½ par cent; sur toute l'entreprise, de Québec à Montréal 54.60 par cent.

Etat montrant la proportion des travaux faits et des matériaux livrés sur la section Quest jusqu'au 1er novembre 1876.

Travaux et Matériaux.	A faire ou à livrer.		Fait et livré.		Proportion.	
Excavations dans la terre.	2,042,510	verges.	1,837,744	verges.	89.97	par cent
Excavation dans le roc	78,289	do	64,438	do	82.30	do
Maçonnerie de lère classe.	30,775	do	21,182	do	68,83	do
do 2nde classe.	5,800	$d\sigma$	4,859	do	82.79	do
do Sèche	15,930	do	8,936	do	56.09	do
Lisses en acier	10,912	ton.	7,707.45	ton.	70.63	do
Lisses en fer	2,125	do	2,459	do	100.00	do
Chevilles	435	do	167	do	38.39	do
Eclisses et joints	650	do	6423	do	98.88	do
Pose des lisses	1461	miles.	504	miles.	34.47	do

Balance à être dépensée sur la section Ouest \$1,249,110.42.

Québec, 23 novembre 1876.

Etat montrant la proportion de travaux faits et de matériaux livrés sur la section Est au 1er novembre 1876.

Travaux et Matériaux.	A faire ou à livrer.		Fait ou livré.		Proportion.	
Excavations dans la terre.	2,014,200	verges.	1,136,589	verges.	56.43	p ar cent
do le roc.,	21,679	do	6,552	do	30.22	do
Maçonnerie de lère classe.	25,115	do	8,309	do	33.08	do
do 2nde classe	14,000	do	1,942	do	13.87	do
Lisses en acier	13,922	ton.	12,015.9	ton.	86.31	dø
Eclisses et joints	1,292	do	842.48	3 do	65.21	_do

	Montant du contrat	Valeur des travaux faits.	Proportion.	
Ligne principale	\$4,316,000.00	\$2,079,957.52	48.19 par cent	
Embranchement des Piles.	416,387.55	118,204.26	28.63 do	
Ligne principale et em- branchement des Piles.	\$4,732,387.55	\$2,198,161.78	46.45 par cent	
Est et Ouest, de Québec à Aylmer		\$1, 550,701.31	54.60 par cent	

 Balance à être dépensée sur la section est
 \$2,534,225.77

 Balance à dépenser en tout
 \$3,783,336.19

 Québec, 23 novembre 1876.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Je passe maintenant à ce qui s'est passé entre la Banque Jacques-Cartier et le Gouvernement. Connaissant les transactions considérables entre notre entrepreneur, M. Macdonald, et la Banque, et sachant que de son règlement avec nous dépendrait non seulement la position financière de celui-là, mais encore l'existence de celle-ci et ses moyens de remplir ses engagements vis à-vis du gouvernement et du public, je ne voulus rien faire au sujet de nos dépôts avant que les Commissaires

eussent constaté la balance due à MacDonald en vertu de son contrat, que les officiers en loi de la Couron de, les archives de la compagnie en mains, et dans la pleine connaissance de ses engagements, eussent décidé et déclaré quelles étaient les obligations entre la Province et la Banque au sujet de la réclamation de cette dernière au montant de quelques \$600,000 de Bonds de l'ancienne compagnie qui lui avaient été transportés par MacDonald. De la solution de cette difficulté dépendaient plusieurs autres qui naturellement s'imposaient à notre atten tion, et que nous avons cherché à résoudre. C'était 1º. Assurer le prompt achèvement de l'entreprise sous les exigences du contrat fait avec MacDonald et soumis à la Législature;

- 2º. Sauver la Banque, si c'était possible et l'empêcher de sus pendre ses paiements et d'aller en liquidation.
 - 3º. Sauver notre dépôt de \$800,000 dans la Banque;
- 1º. Assurer le paiement des sommes dues aux sous entrepreneurs ainsi que des réclamations des possesseurs de nautissements.

Le Gouvernement, il est vrai, aurait pu éliminer quelques-unes de ces considérations, car il aurait pu ; 1º Refuser d'admettre aucune responsabilité ou engagement envers ceux qui prétendaient qu'il était de son devoir de sauver la Banque si c'était possible; 2° Il aurait pu prendre la même attitude vis-à vis des créanciers de MacDonald et Cie. 3º Au sujet de ses propres dépôts, il aurait pu dire : « Nous comptons « sur l'actif de la Banque, » la clause de l'acte des Banques sur la « double responsabilité des actionnaires, et sur la sûreté collatérale « déjà obtenue ; » 4° Et quant à la réclamation de la Banque Jacques Cartier pour les Bonds, et celles des réclamations des créanciers de MacDonald et Cie., nous aurions pu dire à la Banque : « Etablissez vos « prétentions devant une Cour de Justice et obtenez un jugement de « distribution, ou de quelque manière que ce soit faites classer vos « réclamations, et nous les solderons conformément à leur rang et à « leur priorité. » Nous aurions même pu aller plus loin et dire à l'entrepreneur; cà moins que vous ne continuiez et ne complétiez votre « entreprise, le Gouvernement se prévaudra du droit que lui donne le « contrat de vous ôter l'ouvrage et de le compléter à vos frais, risques « et périls. » Il est vrai qu'on aurait pu répondre : 1° Que le Gouvernement, comme principal créancier de la Banque, était aussi intéressé que qui que ce fût à l'empêcher d'aller en liquidation ; 2° Que gardien et protecteur des intérèts publics, c'était son devoir d'empêcher, si cela était possible, un malheur qui amènerait la ruine et la désolation dans un grand nombre de foyers et laisserait des centaines de veuves et d'orphelins sans moyens d'existence.

Nous n'étions pas d'ailleurs sans avoir nos raisons d'agir comme nous l'avons fait : car il aurait pu arriver que si la Banque fermait ses portes, la rareté de l'argent et la dépression des valeurs étant si grandes, son actif ne pourrait suffire, du moins avant longtemps, à rencontrer son passif, et cela d'autant plus qu'on ne pouvait se prévaloir des suretés collatérales qu'après avoir réalisé l'actif. Et puis si on essayait de fermer la Banque, un point de loi très épineux se présentait dans la question de savoir si la Banque comme représentant les droits de MacDonald et Cie., à un paiement en Bonds pour ouvrage fait par l'ancienne compagnie, (et se montant, d'après les rapports des Ingénieurs de la Compagnie et du Gouvernement, à \$1,600,000 à compte desquels à peu près \$800.000 avaient été payés) ne prétendrait pas avoir droit, en compensation pro tanto au montant du transfert des Bonds, c'est-à-dire à \$600.000 en déduction de la réclamation du Gouvernement pour ses dépôts.

Puis encore, si le gouvernement ne payait qu'après la constatation par une cour de justice des réclamations des sous-entrepreneurs, tous les malheurs dont j'ai parlé arriveraient; c'est-à-dire la banque devrait arrêter ses paiements, les entrepreneurs suspendre leurs travaux, et les sous-entrepreneurs sur toute la longueur du chemin et leurs créanciers souffrir considérablement. D'ailleurs, envisageons la question au simple point de vue de l'intégrité et de l'honnêteté; la Province, comme cessionnaire de la compagnie, avait, d'après le rapport de son propre ingénieur (M. Light) obtenu pour \$1,300,000 ce qui avait réellement et honnêtement coûté \$1,600,000, ce qui expliquait l'impossibilité

de MacDonald à rencontrer ses engagements envers la banque, les sousentrepreneurs et les possesseurs de nautissements (les ouvriers); il y avait donc une obligation morale et équitable de protéger ceux dont le travail et la substance avaiest produit cette valeur. En un mot il ne convenait pas que la Province vint à s'enrichir aux dépens de ces personnes sans avoir égard à leurs droits.

L'ARRANGEMENT.

On fit alors une proposition que l'on croyait devoir satisfaire toutes les exigences, savoir : 1°. Sauver la banque ; 2°. Payer les sous-entrepreneurs et les manœuvres ; permettre à l'entrepreneur de continuer et de compléter son entreprise ; ce fut celle ci : La banque ferait remise à M. Macdonald de tous les arrérages d'intérêt et lui donnerait jusqu'au 1 der Novembre 1877 pour payer la balance de sa dette non garantie, et déchargeraient la Province de toute responsabilité par suite du transfert des Bonds par Macdonald et Cie., à condition que le gouvernement payât à la Banque \$200,000 à compte de la dette de cette dernière à la Province, et pourvu, de plus, que la Province s'engageât à payer à la Banque pour le compte de Macdonald une autre somme de \$200,000 sans intérêt, à mesure que les travaux avanceraient, ou le 1er novembre 1877, si ils n'étaient pas alors terminés.

Comme partie de ce projet, les Commissaires suggérèrent au Gouvernement d'employer \$300.000, sur la balance revenant à l'entrepreneur, à payer les sous-entrepreneurs et les possesseurs de nantissements ce qui suffirait, et en garantie à la Province pour ces avances (en sus de ce qui revenait à Macdonald, en vertu de son nouveau contrat) et des engagements que le Gouvernement avait pris envers la Banque, Macdonald lui donnerait des garanties immobilières au montant de \$100,000, et les suretés personnelles qu'il avait données au gouvernement fédéral, sur son contrat pour le chemin de fer In tercolonial, et pour le remboursement au gouvernement des avances à lui faites d'après ses conventions de mener son entreprise à bonne fin.

Ce projet fut adopté et mis à exécution. Par suite, le Gouverne-

ment a payé ou est devenu responsable pour \$700.000, mais il a eu pour couvrir ce montant \$500.000 de Macdonald (je cite des sommes rondes,) \$100,000 d'hypothèques sur des propriétés évaluées à plus de \$125,000, et les suretés personnelles mentionnées plus haut. Il fut de plus stipulé d'amender la cádule des paiements mensuels, et la balance des ouvrages à faire évaluée à \$2,307.000 devait être payée comme ne valant seulement que \$2,000 000, ou, en d'autres termes, comme si on pour voyait à une retenue de 16 par cent sur les estimés. Ainsi, en un mot, en risquant \$100,000, la Province avait à part les suretés personnelles, cette retenue s'accumulant entre ses mains. Je puis dire que le Gouvernement sé trouve aussi à avoir déjà en mains \$175,344.15, presque assez pour couvrir le montant de la première avance à la Banque. La question à décider, si c'en est une, c'est de savoir si, tout bien pesé, le Gouvernement a fait preuve de jugement ou de discernement et je ne pense pas qu'il y ait deux manières de voir là dessus. La faillite de la Banque Jacques-Cartier, la suspension des travaux pendant quelques mois au moins et par suite la perte d'intérêts sur la dépense faite et celle de l'usage du chemin pendant qu'il aurait dù être terminé et réaliser des recettes, le non-paiement des pauvres sous-entrepreneurs et des manœuvres, et l'amoindrissement du crédit de la province, doivent l'emporter sur toutes les objections sinon les réduire à néant.

Je suis heureux de vous dire que l'intérêt a été payé régulièrement sur les dépôts dans la Banque Jacques Cartier, que des ennemis de la Province, lors de ma visite en Angleterre, ont voulu représenter comme perdus totalement. Tout dernièrement nous avons reçu \$25,000 à compte du capital, et je suis en ce moment à considérer un projet que m'a soumis l'énergique président de la banque de payer la balance en versements trimestriels. Je ne doute pas que la balance du capital non couverte par l'arrangement avec Macdonald ne soit payée sans délai aussitôt que la Province en aura besoin; en attendant la sûreté collatérale demeure intacte.

L'EMPRUNT.

Et maintenant quelques mots au sujet de l'emprunt. Il était évident

que les entrepreneurs profiteraient du bas prix du fer et de tout le matériel des chemins de fer pour faire des achats considérables, profiteraient aussi de la rareté de l'ouvrage et de la baisse des gages pour hâter l'achèvement de leurs entreprises; en consequence il était nécessaire de négocier l'emprunt autorisé lors de la dernière session, et c'est ce qui a été fait.

La vente a été faite à une de nos institutions (la Banque des Marchands) au pair, sans rabais, deduction ou commission quelconques, et quelques jours après j'ai vendu l'échange, aussi au pair (9½), livrable en Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre, et en ai déposé à 5 par cent d'intérêt le produit à mesure que je l'ai reçu. Je devrais peut être dire, que les acheteurs des bonds ont payé l'intérêt accru depuis le ter Mai et la date de leur livraison.

Ceci est toute l'histoire de l'empiunt : il ne me teste qu'à dire que je suis passé en Angleterre à la demande des acheteurs et pour remplir la promesse que j'avais faite lors de l'achat d'y aller, s'ils l'exigeaient, pour fournir des renseignements sur les moyens de la province, à ceux qui devaient lancer l'emprunt sur le marché et à ceux qui auraient l'intention d'acheter. Le produit de l'emprunt a été payé promptement et complètement d'après les conditions posées et acceptées. (Ecoutez, écoutez).

Vous connaissez maintenant tous les détails de cette affaire qui peuvent intéresser le public, et j'attends avec confiance, sur la part que j'y ai prise, le verdict de cette assemblée et du pays.

Il en est peut être quelques uns qui désirent que je m'arrête ici pour dire quelques chose au sujet de l'opposition qu'a rencontrée le lancement de l'emprunt à Londres, de ceux qui l'ont faite et des raisons qu'ils ont données pour la faire; mais après mûres réflexions je ne crois pas convenable de faire plus que citer quelques faits à ce sujet.

Quelques uns ont opposé l'emprunt, parce que selon eux, il n'était , pas de l'intérêt du Canada que les provinces composant la Puissance, pussent faire des emprunts.

D'autres, parcequ'ils étaient d'avis qu'il n'était pas à propos que les Canadiens empruntassent pour construire des chemins de fer ou leur venir en aide, avant d'avoir pris les moyens de rendre profitables les placements anglais dans le Grand-Tronc et le (Great Western) Grand Occidental.

Ceux-ci, parce qu'ils pretendaient que la Province de Québec était tellement endettee qu'elle ne saurant faire face à de nouvelles obligations.

Ceux là, pour des raisons moins definissables, mais dans lesquelles l'intérêt personnel désappointe ou l'amour propre avaient une large part.

Quant aux premiers; cela provient d'un parti pris chez un grand nombre d'amoindrir autant que possible les attributions et les pouvoirs accordés aux Législatures locales par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867; mais sûrement quand les lois civiles de la Province, l'Administration de la Justice, l'Instruction Publique et le bien être du peuple, sans parler des travaux publics provinciaux et locaux, sont du ressort des Législatures locales, on ne saurait priser trop haut l'importance de ces Législatures, leurs droits aux égards du public en Angleterre ou en Amérique, et on ne devrait jamais en parler légèrement ou avec dedain. (Ecoutez, écoutez). Cependant tout désirable que cela puisse être dans l'intérêt des attributions accordées par le même acte au Canada, d'avoir, sans conteste, la liberté et le pouvoir d'emprunter en Angleterre pour aider ou construire les entreprises qui lui sont confiées, il n'est ni équitable, ni juste, ni convenable pour ses amis de réclamer pour le Canada de privilége à l'exclusion des Provinces jugeant à propos d'user du même privilége dans l'intérêt de travaux ou d'entreprises canadiennes. Je ne prétends pas dire qu'aucune autorité Canadienne ait promulgué une doctrine semblable, mais il est notoire que des idées analogues ont été avancées et soutenues en Angleterre par des personnes faisant profession d'être amis du Canada et de ses entreprises.

Il y avait en Angleterre, comme je l'ai dit, une autre classe de gens qui prétendaient qu'on ne devait plus fournir de capitaux anglais au Canada, avant la prise de mesures pour protéger ceux qui avaient des placements dans d'autres chemins de ser canadiens, et notablement dans le Grand Tronc et le Great Western. A ceux-ci, la réponse est claire. Le Canada a déjà largement et généreusement contribué à ces entreprises, qui, dès le commencement, ont été traitées par les actionnaires comme essentiellement anglaises, ont été construites par des ingénieurs anglais d'après des notions anglaises, et souvent au mépris des vues canadiennes; ont été exclusivement conduites par des anglais. dans l'intérêt, non du Canada, mais dans celui du chemin, et qui par suite de la folle maladresse de leurs chefs et de leurs directeurs d'un côté, et de mauvais conseils et de mauvaise gestion sur les lieux de l'autre, ont englouti et gaspillé des sommes énormes, de sorte que le compte du capital est, pour le moins, triple de ce qu'il aurait dû être, et après des années de telle mauvaise gestion (dans laquelle les cana diens n'ont eu ni voix ni part), il plait à des démagogues en Angleterre, s'adressant à des actionnaires crédules, de crier que les canadiens devraient réparer des fautes dues à la maladresse, à la mauvaise gestion, au manque complet d'économie et de prudence élémentaires qui ont caractérisé la conduite de ceux qui les ont causées. (Applaudissements). Si je puis exprimer une opinion sur la position actuelle du Grand Tronc avec son capital présent et les lignes louées, je dirai qu'il n'y a pas d'espoir, même sous la gestion habile du gérant en ce pays (M. Hickson) tout aidé qu'il puisse être de l'expérience du successeur de M. Potter, il n'y a aucun espoir, dis-je, pour les actionnaires de s'attendre à une rentrée passable de leur capital avant que celui-ci ait été réduit, la remise des lignes louées à des prix non rémunérateurs et l'abandonnement des embranchements qui ne paient pas ; encore faudrait-il faire cesser la compétition avec des lignes plus favorisées, exploiter le chemin dans l'iniérêt du commerce local et général, en ayant égard à la rivalité qu'il a à rencontrer. (Ecoutez, écoutez).

La troisième classe dont j'ai parlé se compose de ceux à qui il plaît de prétendre et d'affirmer que la Province ne saurait faire honneur à ses nouveaux engagements, qu'elle ployait déjà sous le fardeau

de sa dette, et que ses ressources naturelles étaient presque nulles; qu'en un mot elle était sur le grand chemin de la banqueroute. El bien, à ceux qui font ces avancés de bonne foi, s'il y en a, et à ceux qui croient honnêtement ceux qui les font, je dirais: «voyez ce qu'était notre revenu au début de la Confédération il y a neuf ans et ce qu'il est aujourd'hui. Il était alors de \$1,535,836.66, cette dernière fiscale, il s'élevait a \$2,340,151.63. Je les prierais de remarquer que la moitié de ce revenu ne coûte pas, comme je l'ai déjà dit, un centin pour sa perception, qu'il est fixe et certain; que nous avons honorablement ren contré à l'heure dite les dettes que nous avons jusqu'ici contractées; que les semmes représentées par ces dettes ont été ou sont dépensées en travaux profitables, à développer la Province et lui ouvrir des débouchés; que pour la population et les ressources du pays, la dette est peu de chose si on la compare à celle d'autres colonies anglaises; que le taux d'intérêt payable sur cette dette est relativement peu élevé, et que la comparaison de notre position financière avec celle de n'importe quelles colonies ou Etats avant emprunté en Angleterre, n'est certes pas à notre désavantage.

On a dit que, comme particintégrante de la Puissance, la Province de Québec était responsable pour sa part de la dette de la Puissance. Geci est vrai, mais il est également vrai que le paiement de l'intérêt et du capital de cette dette n'est en aucun sens une charge ou un fardeau sur les revenus de la Province.

D'autres ont dit: « des municipalités comme celles des cités de « Québec et de Montréal ont des dettes et elles font partie de la Province « de Québec." Ceci est encore vrai, mais ces dettes n'ont pas plus à faire avec nos revenus que celles des municipalités de Londres et de Liverpool avec les revenus de la Grande Bretagne (Ecoutez, écoutez).

C'est à peine si j'aurai la patience de répondre à la dernière classe de grognons qui représentent la Province comme sans ressources, je me contenterai de leur dire: « venez et voyez les grandes vallées du St. « Laurent, du Richelieu, du St. François, du St. Maurice, de l'Outaonais et du Saguenay. Remontez leur cours, voyez ce vaste domaine de 130,000 acres de terre appartenant à cette Province; voyez ce sol et la richesse de ses forêts; fouillez le pour en retirer l'or dans la vallée de la Chaudière, le fer dans celle du Saint Laurent, la plombagine, les phosphates et le fer dans celle de l'Outaouais. Considérez que cette Province est la porte de la Puissance et de l'Ouest sans bornes; voyez les progrès faits depuis 1841, l'union, la prospérité et le contentement de ceux qui l'habitent, la religion et l'instruction publique marcher de concert, réfléchissez à la vue de la richesse, de l'intégrité et de l'indus trie de son peuple. Rappelez vous qu'au Bas Canada et à son enfant le voyageur canadien, revient la gloire d'avoir exploré et nommé tout le pays qui s'étend depuis le Grand Ouest et les Montagnes Rocheuses d'un côté, et la Baie de l'Hudson de l'autre.

Dites alors si quelques millions empruntés pour relier et mettre en rapport quotidien le peuple parsemé sur ce sol, peut jamais être une cause d'embarras pour lui même et d'une seconde d'inquiétude pour ses créanciers. (Applaudissements prolongés.)

ACTIF ISE LA PROVINCE

On sait, qu'en Octobre dermer, l'honorable M. Mowatt, le premierministre d'Ontario et l'hon. M. Crooks, le trésorier de la même Province, d'une part, se rencontrèrent à Outaouais avec l'honorable M. de Boucherville et moi, de l'autre, pour discuter la question de la division de l'actif. Il est à la connaissance de cette assemblée qu'en 1870, l'arbitre nommé par la Puissance et celui de la province d'Ontario, d'après les dispositions de l'acte de l'A. B. N. de 1867, rédigèrent et promulguèrent après la résignation de l'arbitre de Québec, et après l'émanation d'un writ de supersedeas, une décision ayant la prétention de repartir l'actif et le passif mentionnés dans les sections 113 et 142 du susdit acte.

Cette assemblée sait aussi que cette province rejeta cette décision comme illégale et inique; que des démarches furent faites pour la faire réviser, mais que rien de définitif cependant ne fut fait. L'affaire en resta là jusqu'en 1870 alors que la Législature à Outaouais régla la

question du passif. L'actif resta dans le même etat, et c'était pour la répartition de celui-ci qu'eut lieu l'entrevue dont je viens de parler.

Du côté de Québec il fut décidé de ne pas faire de diplomatie mais d'agir en hommes d'affaires voulant le règlement d'une question trop longtemps ajournée, et prêts à soumettre une proposition dont la justice et la modération seraient tellement évidentes et claires, qu'elle pourrait plus tard défier toute attaque et ne pourrait être rejetée. En consé quence nous proposâmes, puisque la question de la dette était réglée, de consentir et de convenir que l'excèdant, si tel excédant existait, au delà des \$73,006,088 de la détte de la ci devant Province du Canada, et des crédits, obligations, propriétés et actif mentionnés dans les sections 113 et 142 de l'acte de l'A. B. N. de 1867, fut reparti entre Quebec et Ontario d'après leur population respective telle qu'établie par le recensement de 1861; et qu'on procèderait immédiatement à cette répartition aussitôt après en avoir obtenu l'autorisation de nos législatures respectives. Nous ajoutâmes que si ce principe était admis, nous étions disposés à aller plus loin, et que nous consentirions volontiers à la nomination d'arbitres, chaque province en choisissant un, le troisième devant être choisi par les deux Provinces conjointement et jouissant de la plus haute réputation en Angleterre ou aux Etats-Unis, qui appliqueraient le principe admis à tous les cas particuliers sur lesquels nous n'aurions pu nous entendre. Cette proposition parut convaincre les représentants d'Ontario que nous, du moins, n'étions pas venus pour ne rien faire ou pour retarder le règlement définitif de la question. Ils demandèrent le temps de réfléchir, et proposèrent de discuter à l'amiable les différents items de l'actif de chaque Province, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre. Nous répondimes que nous n'étions pas venus pour discuter des détails; qu'il était inutile de pouvoir espérer s'entendre à moins d'adopter un principe comme base de la discussion, que, si on l'engageait, sans une entente préliminaire, cette discussion ne pourrait se terminer que par l'obstination de chaque parti à soutenir ses prétentions, ce qui rendrait l'entente encore plus difficile, mais que nous étions convaincus que la question se règlerait si nous convenions d'un principe et d'un tribunal pour en faire l'application à notre défaut. Après plusieurs entrevues il devint évident qu'en face de la décision des deux arbitres (décision evidemment partiale et injuste), il etait difficile d'en venir à un arrangement, et il fut en consequence decidé de prendre de suite des mesures energiques pour faire établir la validité de cette décision. Nos amis d'Ontario suggérèrent de soumettre la cause à la Cour Suprême, ce que nous refusâmes en nous declarant prêts à aller en Angleterre devant le Conseil Privé.

Cette dernière proposition fut acceptée, et on convint, tout en admettant qu'on ne pouvait presque rien faire avant la fin des sessions de Québec et d'Ontario, de préparer nos factums ou dossiers aussitôt que possible après l'ajournement. J'ai heu de croire que l'année prochaine, si j'ai l'honneur d'occuper le même poste et de faire un exposé financier, je pourrai vous annoncer le règlement trop longtemps retardé de cette question difficile. (Ecoutez, écoutez.) M le Président, je ne dirai plus rien de cette affaire puisqu'elle doit être soumise aux tribunaux. Je ne puis cependant pas m'empêcher de vous exprimer mon anxiété de la voir réglée, car alors et alors seulement on pourra connaître réellement la position financiere de la Province de Québec. Il est facile de savoir et de dire ce que nous devons, quels sont nos engagements et nos obligations, mais impossible de connaître précisément comment leur faire honneur avant d'établir la valeur et la part de l'actif qui nous revient.

Je ne saurais laisser ce sujet sans rendre témoignage de la franchise, de la courtoisie et de l'amitié avec lesquelles nous avons été accueillis, à Outaouais, non-seulement par les représentants d'Ontario, mais aussi par les ministres de la Puissance que nous eûmes à rencontrer. (Ecoutez, écoutez !)

J'allais oublier de vous dire que j'avais eu une entrevue avec le ministre des finances de la Puissance au sujet de quelques fonds entre ses mains appartenant à Québec et Ontario, et sur lesquels nous croyons avoir droit à l'intérêt. Je veux parler de la bibliothèque et de quelques autres valeurs, et j'ai le plaisir de vous dire que j'ai cru comprendre de l'honorable ministre, qu'il était disposé à accueillir favorablement nos

prétentions. (Ecoutez, écoutez) Passons maintenant à la politique des chemins de fer pour cette année.

Je pense que pour traiter cette question avec intelligence et arriver à de sages conclusions, il serait bon de voir : 1º Quelles sont, en vertu de la législation passée les obligations du gouvernement vis à vis des chemins de fer? 2º Dans quelle mesure ont elle été remplies ? 3º De quelles obligations avons nous été déchargés ? 4º Quels sont les moyens qui nous restent ? 5º Quelle est la meilleure manière de les employer à l'avantage de la province ?

Je dirai aussi en passant quelques mots touchant l'emprunt des commissaires, et l'acte du Fonds Consolidé des chemins de fer qui doit vous être soumis, et le but de cet acte. Je vous parlerai enfin de notre politique au sujet des chemins de fer, vous faisant connaître les noms de ceux que nous nous proposons d'aider, comment et jusqu'à quel point nous donnerons cet aide, et par quels moyens nous avons l'intention de completer le chemin de Québec, Montréal. Outaouais et Occidental.

Les obligations de la province envers les differents chemins de fer, y compris le dernier que je viens de nommer, étaient de \$13,155,158 d'après la déclaration de mon honorable prédécesseur faisant son exposé financier l'année dernière. Ceci comprend comme de raison la construction du chemin de Québec, Montréal, Outaouais et Occidental jusqu'au Portage du Fort, ce qui si ma mémoire ne me fait pas défaut s'élève à \$8,334,036 jusqu'à Aylmer et à \$1,000,000 en y comprenant la prolongation occidentale jusqu'au Portage du Fort. Depuis, les chemins de Missisquoi et la Vallée de la Rivière Noire, et de la Frontière de Québec, ayant perdu leurs droits à la subvention, le premier de \$150,000 et le second de \$187,500 nos obligations se trouvent réduites à \$12,718,058.

SUBVENTIONS PAYÉES.

Depuis l'inauguration du système des subventions, on a payé aux différents chemins de fer. à la date du 15 novembre courant, une somme

totale de \$1,483,994.04 et les details suivants vous rendront la chose plus claire. Nous avons payé \$3,777,839 au chemin de Q. M. O. et O., à ce montant il faut ajouter les sommes payees aux anciennes compagnies du chemin de colonisation du Nord et de la rive Nord par les cités de Montréal et de Quebec, c'est à dire \$346,644.62 pour la première et \$143,000 pour la seconde, pour avoir le total que j'ai douné comme payé jusqu'au 15 novembre courant. Nous avons aussi payé, à compte de leurs subventions aux différents autres chemins de fer les sommes suivantes:

L'international	106,300	76
Québec Central	163,400	00
Lévis et Kennebec	158,175	0 0
Partie du Sud Est ci devant Richelieu, Drummond et Artha-		
baska	234,665	00
Montréal, Portland et Boston	13,300	00
Waterloo et Magog	15,812	00
Jonction du Lac Champlain et St. Laurent	38,000	00
Des Laurentides	1,125	00
Frontière de Québec	6,027	(0
Baie des Chaleurs	12,840	00

En tout \$781,562.22 pris à même le produit de nos bonds, et auxquels il faut ajouter les 5 par cent d'escompte sur leur vente pour avoir le montant total payé à compte des subventions.

Il sera peut-être quelque peu intéressant de savoir qu'il reste à payer aux chemins en voie active de construction dont les noms suivent les sommes que je vais mentionner:

International	\$197,623	00
Québec central	216,000	00
Lévis et Kennebec	. 183,285	00
Richelieu, Drummond et Arthabaska, branche du Sud-Est.	. 131,534	00
Montréal, Portland et Boston, octroi promotif	59,850	00
Waterloo et Magog	79,187	00
Jonction dn Lac Champlain et St. Laurent	342,000	00
Laurentides.	. 34,500	00

Ce qui fait une balance de \$1,276,719 à payer, aux conditions stipulees à ces chemins de fer. Restent encore la subvention de \$68,400 accordee à la branche de St. Jérôme au delà de cette paroisse, celle du prolongement à l'ouest d'Aylmer du chemin Q. M. O. et O.; celle de \$570,000 au chemin de Quebec au lac St. Jean; celle (devenue caduque) du chemin de la Frontière de Quebec \$187,500; celle du Chemin de Missisquoi et de la Vallee de la Rivière Noire \$150,000, aussi devenue caduque; enfin celle du chemin de la Baie des Chaleurs \$243,659. Je cite ces sommes comme representant, non pas le total des subventions en argent, mais le montant moins les cinq pour cent d'escompte sur les debentures excepté dans le cas des chemins de la Frontière, de Missisquoi et de la rivière Noire, et de celui de Q. M. O. et O., maintenant une entreprise du gouvernement.

Pour faire face à ces engagements et à la bilance du coût de la construction du chemin de Q. M. O et O, nous avons les souscriptions municipales; savoir. la bilance due par les cités de Québec et Montréal \$1,501,355.38, et les autres municipalites sur le parcours du chemin \$459,000; \$3,398,422 balance en caisse du produit des deux emprunts; la balance de nos epargnes en dépôts speciaux \$650,000, et \$40,140 en compte ouvert.

Nous avons de plus les \$3,000,000 de debentures que les commissaires ont le droit d'émettre par l'acte de la dernière session.

Enfin vient la question du meilleur mode d'employer ces moyens pour remplir les conditions auxquelles ils ont été accordés.

La loi accorde maintenant des subventions à plus de mille milles de chemin de fer. Parmi ces chemins, les uns ont fait plus ou moins de progrès; d'autres n'ont fait qu'organiser leurs compagnies sous leurs actes d'incorporation; d'autres ont seulement commencé ou complété les tracés de leurs parcours; d'autres ont fait quelques travaux de construction, mais pas assez pour avoir droit aux subventions accordées par la loi dont ils ne rempliront probablement jamais les exigences, mais leurs chartes n'etant pas encore expirées, ils ont des droits acquis qu'il faut momentanément respecter; d'autres ont fait assez pour con-

server leur droit à la subvention; d'autres ensin ont fait de grands progrès vers l'achèvement de leurs entreprises.

C'est maintenant le devoir de cette assemblée de s'occuper de ces intérêts et de ces droits. Nous avons maintenant en mains une somme d'argent empruntée dans le but de subventionner des chemins qui ne sont pas réellement commencés; en attendant, on a dû la déposer dans différentes banques. Serait il sage de l'y laisser et d'autoriser les Commissaires d'emprunter, ou d'emprunter nous mêmes, pour compléter des entreprises Provinciales? En d'autres termes est il sage d'être prêteur sans cesser d'être emprunteur? Pourquoi enverrions-nous les Commissaires emprunter au pair et peut être moins, et à 6 pour cent d'intérêt dans le temps où nous prêtons à 5 ? Si cela serait condam nable, quelle objection peut il y avoir à consolider ces sommes et à autoriser l'Exécutif à employer à l'achèvement du chemin de la Province tout ce dont on n'aura pas probablement besoin d'ici à quelques années? Je me permettrai de dire qu'il ne saurait y en avoir aucune, et que cette consolidation et cette autorisation d'emploi sont le caractère distinctif de ce projet d'Acte de Consolidation des Fonds des chemins de fer à même lequel seront payées les subventions à mesure qu'elles deviendront dues, et employées à la construction du chemin de fer provincial celles qui ne le seront pas, tout en gardant amplement pour parer à tout éventualité.

Nous pensons que ceci vaut mieux que de permettre aux commissaires d'émettre, dans l'état actuel du marché monétaire, des débentures qu'ils ne pourraient probablement placer qu'à un escompte considérable et à un taux d'intérêt plus élevé que celui que devrait payer une province n'ayant qu'une dette insignifiante et des ressources considérables pour la construction d'un chemin qui lui appartient et dont le coût devra être pris sur les revenus du chemin, ou à leur défaut, à mème le Fonds Consolidé.

Nous nous attendons à voir le chemin en opération et produire un revenu d'ici à douze mois, et nous avons l'intention que ce revenu, après en avoir défalqué les dépenses courantes ainsi que l'intérêt des Bonds garantis par la Province, fasse partie du nouveau Fonds.

Il peut aussi arriver que les chemins subventionnés autres que ceux de Lévis et Kennebec, le Québec Central, l'International, celui de Waterloo et Magog, le Sud-Est, celui de Montreal, Portland et Boston, celui du St. Laurent et du Lac Champlain, et peut-être quelques autres que j'ai mentionnés, ne continuent pas leurs travaux; dans ce cas, nous pouvons terminer le nôtre sans emprunter tout ce montant, sans même émettre de débentures.

D'un autre côté nous pouvons et nous aurons probablement à prélever de l'argent sur les Bonds, mais si nous y sommes obligés, ils seront entre nos mains, et avec la garantie que l'intérêt et le capital seront payés ponctuellement, ils commanderont un prix plus élevé négociés par la Province que par des Commissaires sans responsabilité. Ensuite est il juste et sage de garder entre nos mains toute la balance des sommes accordées à des chemins qui ont fait de grands progrès mais qui se trouvent maintenant arrêtés par suite de la paralysie des affaires, la tension du marché monétaire et la manque d'assurance des capitalistes et laisser les sections en partie complétées de ces chemins à être mises en opération au grand risque de la sûreté du public et d'une perte considérable pour les compagnies, si nous pouvions leur venir en aide en modifiant le mode de payer les subventions. J'ose encore dire que non, et qu'il est de notre devoir de modifier les conditions auxquelles les compagnies peuvent obtenir leurs subventions et leur avancer à même ces subventions un montant (disons \$1000, par mile en sus des \$4000 déjà reçus ou auxquels ils ont droit), suffisant à mettre en état de pouvoir utiliser les parties complétées de leurs chemins, et une autre somme à compte de la subvention totale pour toute autre partie du chemin qu'elles pourront ci-après terminer, de manière toutefois à ce que l'Exécutif ne retienne jamais moins que \$2000 par mille payables lors de l'achèvement du chemin, et n'avance jamais plus que \$6000 par mille de chemin nouveau.

Prenez par exemple le chemin de Lévis et Kennébec, d'une longeur de 90 miles avec une subvention de \$360,000, en complétant 40 milles, il aurait, sous la loi actuelle, droit à \$160,000 et à \$200,000 lorsqu'il serait terminé. Sous la loi que je propose, aussitôt que la voie sera en opéra-

tion complète et parfaitement sure, il aura droit à \$40,000 pour les 40 milles terminés et lorsque la section suivante sera complétée, disons 20 milles, il pourra toucher \$100,000 pour telle section ou \$5000 par mile, laissant entre les mains du Gouvernement \$60,000 pour la balance des travaux à faire pour atteindre la frontière.

Nous avons aussi l'intention d'amender la lère section du chapitre 3 de l'acte de la dernière session touchant les subventions accordées à certains chemins de fer, de manière à leur permettre que la garantie d'intérêt qu'elle autorise, puisse être faite pour un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent au lieu d'être restreinte à cinq pour cent comme aujourd'hui. La garantie devra alors naturellement embrasser une période plus courte.

Nous voulons aussi amender la seconde section de manière à ce qu'une compagnie quelconque, puisse en aucun temps avant le complétement de son chemin, rembourser au Trésorier de la Province toute subvention déjà reçue en argent et la remplacer par une garantie correspondante.

Le but de ces changements est de donner aux compagnies toute la facilité possible de prendre avantage de la législation de la dernière session, de la rendre plus élastique, et nous l'espérons, plus efficace.

Telle est la politique du gouvernement pour ventr au secours des chemins de Lévis et Kennébec, Quebec Central et International, et ce sera partie de l'acte que nous soumettrons au sujet des chemins de fer. Je sais que cette mesure est loin de satisfaire les promoteurs de ces entreprises, mais les paroles, pleines de sagesse de mon prédécesseur faisant son exposé financier en 1874, retentissent encore à mes oreilles. Au sujet de ces mêmes chemins de fer, il disait : « Je ne sau- « rais contribuer à la création d'engagements de nature à nuire à l'effi « cacité du service public on à augmenter le fardeau qui pèse sur le « peuple ; ceci, disait-il, d'un occent triste et presque touchant, ceci est « mon strict devoir, devoir qui m'étant confié, doit être rempli n'im. « porte à quel prix, même à celui de mes propres sentiments et de ceux « de mes amis. »

Je suis sûr que mon honorable prédécesseur doit être profondé ment heureux de voir le respect de son successeur pour son sentiment sacré du devoir.

Vous connaissez maintenant ce que nous nous proposons de faire pour les chemins de fer en modifiant les conditions auxquelles ils peuvent obtenir leurs subventions, voyons à présent quels sont ceux dont nous avons l'intention d'augmenter les subventions.

Il y en a trois avec une subvention de \$2,500 par mille, ce sont celui de Montréal, Boston et Portland pour la partie de son parcours de Montréal par Chambly, Farnham Ouest et Fréligsburg jusqu'à la frontière, ceux de Waterloo et Magog et de St. Lin; nous voulons les mettre sur le même pied que les chemins de Lévis et Kennebec, le Québec Central et l'International, mais sans pouvoir replier leurs subventions. C'est à dire, nous allons soumettre à la Législature un projet qui offrira au trafic du chemin de Québec, Montréal, Outaouais et Occidental, un débouché vers le Sud-Est, si celui de Montréal, Boston et Portland prend des mesures pour amener le sien à Longueuil, les passagers et le frêt devant être transportés sur les deux voies à des taux proportionnels, en portant la subvention à \$4000 par mille de Longueuil à la frontière, une distance de 54 miles.

Nous demanderons de plus à la Législature de mettre sur le même pied que les autres chemins de même classe, ceux de Waterloo et Magog et St. Lin. en leur donnant \$4000 par mille.

Ceci augmentera la dette de la Province d'une somme à peu près égale à celle qui reviendra au Trésor par la caducité de la subvention du chemin de la Frontière que j'ai citee à \$187,500, comme vous vous le rappellerez.

Quand au chemin de fer du Missisquoi et de la Vallée de la Rivière Noire, il devra se contenter de l'extension de temps qui lui est donnée pour se conformer à la loi qui lui accorde une subvention; il a réellement fait des progrès dignes d'éloges, mais nous ne saurions, du moins pour le présent, recommander le faire plus.

Le but du gouvernement en augmentant ces subventions est, comme je l'ai dejà dit de les mettre sur le même pied que les autres de même classe, puis voyant leurs efforts de poursuivre leurs travaux, de les aider à ce faire, et en troisième lieu, par le chemin de Montréal, Boston et Portland, de sortir de Montréal sans dépendre du Grand-Tronc; par voie de Farnham Ouest, sur le Vermont Central et le Wat-rloo Magog, à Sherbrooke, de là à la frontière par l'International; enfin à St. Jean par le chemin consolidé Européen et Nord Américain, gagnant ainsi sur l'Intercolonial une distance de 200 milles entre Montréal et Halifax et de 300 milles entre Montréal et St. Jean, de 150 milles de Québec à Halifax et de 230 de Québec à St. Jean.

Quatrièmement, en aidant le chemin de St. Lin, nous voulons pourvoir à alimenter le ct.emin de la Rive Nord

Nous ne croyons pas devoir prolonger le délai accordé au chemin de la frontière de Québec pour lui permettre de compléter ses travaux d'autant plus qu'il n'a lui même rien fait en ce sens. Deux fois déjà sans qu'il en ait profité nous lui avons donné l'occasion de se prévaloir de sa subvention, et nous ne voyons pas la raison de ne pas employer cet argent à aider les trois autres chemins à se mettre au niveau de ceux de même classe.

Je termine après avoir ainsi exposé les raisons de notre politique. On verra que nous avons résisté à la pression qui cherchait à nous faire augmenter les subventions de certains chemins en sacrifiant les droits des autres; que nous n'avons pas non plus follement augmenté la dette publique en donnant plus à ceux qui avaient déjà \$4000 par mille, dans la conviction que notre dette actuelle ne saurait être accrue tant que nos revenus ne le seront pas par les recettes de nos chemins provinciaux ou quelqu'autre moyen et jusqu'à ce que notre crédit soit plus solidement établi au dehors quand on aura découvert que ceux qui le rabaissent et le diffament n'ont pour mobiles que l'égoisme la malice et l'envie. En verité je dirai comme mon prédécesseur, que je ne m'attends pas à ce que cette politique satisf se tout le monde, mais qu'elle a le mérite de se recommander au ju rement mûri de ceux

qui en portent la responsabilité, de ceux qui de plus sont responsables de leurs projets envers le pays, responsables à la postérité des moyens pris pour mener à bonne fin une pólitique, qui sage et patriotique à son début, a pu être poussée plus loin que ne l justifiaient les ressources de ses promoteurs et les moyens à la disposition de la province.

Advienne que pourra, en tout et pour tout ce que j'ai dit, je réclame le jugement alme et impartial des membres de cette chambre et du pays tout entier. Si nous n'avons pas fait tout ce que nous devions faire, ou si nous avons fait plus qu'il ne convenait et que nous ne devions, nous nous soumettrons au jugement qui sera prononcé avec la ferme conviction de la loyauté et de l'intégrité de nos desseins et de nos intentions.

M. le Président, je mets ma motion entre vos mains, et s'il m'est permis de le dire, je laisse à cette Chambre la responsabilité d'accepter ou de rejeter la politique du gouvernement.

L'Honorable Trésorier reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.